45e ANNEE. — N° 30

VENDREDI 10 MARS 1905.

5c. Journal du Lot 5c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre **50 centimes** à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES..... 50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

Le projet de séparation

L'accueil plein de réserves fait au projet du gouvernement par certains publicistes radicaux n'a probablement pas dû le surprendre. Tandis que la majorité des républicains se plaisait à louer la sincérité politique qui l'anime, et que l'opinion éclairée rendait hommage à sa précision juridique, les mêmes voix inquiètes s'élevaient qui s'élevèrent lors du dépôt de la proposition Briand.

Les intentions des nouveaux ministres, comme celles de M. Briand sont abondamment libérales ; tout ce qui, dans leur projet, vise au ménagement des susceptibilités catholiques et prépare une insensible transition entre deux régimes parfaitement contradictoires, entraîna, dès l'abord, l'assentiment des personnes avisées.

Il faudrait avoir une singulière méconnaissance de la psychologie de nos populations rurales pour croire, de leur part, à un allègre abandon de leurs croyances premières sous la seule impulsion directrice de quatre à cinq cents législateurs.

Le progrès du scepticisme philosophique et de la libre-pensée ne s'est véritablement accusé que dans certaines zones privilégiées de l'édifice social ; les âmes villageoises sont loin d'être insensibles aux nobles tendances des idées révolutionnaires ; mais elles s'inclinent encore sous le fier despotisme des dogmes et sous le charme de la mythologie chrétienne. Elles puisèrent leur foi dans les suggestions infiniment omnipotentes du milieu familial et de la tradition locale. Vouloir, ne fût-ce qu'en apparence, contrarier leurs habitudes cultuelles et les sevrer du plaisir des pompes liturgiques et des spectacles religieux, serait réveiller en elles peut-être des instincts de révolte dont le clergé romain ne manquerait pas de tirer parti.

Mais les concessions inspirées par les nécessités politiques ne doivent jamais aller jusqu'à la faiblesse. Non pas que le projet Bienvenu-Martin livre l'Etat laïque sans défense à l'Eglise ; il édicte des peines très sérieuses contre les violateurs de l'ordre public ; il montre les dents au prêtre réfractaire, aux signes extérieurs de la religion catholique ; il interdit les processions, punit les allusions et les paroles factieuses, et parmi ces prescriptions légales quelques-unes peut-être mériteront qu'on les néglige.

D'autres, au contraire, exigeront qu'on les aggrave : limiter l'essor de fortune des associations pour l'exercice des cultes, fixer la forme que devront affecter leurs richesses mobilières, serait la précaution inutile si l'on ne mettait pas entre les mains de l'inspection de finances des moyens sûrs de contrôle et de vérification.

Toutefois, le vice du nouveau projet réside ailleurs ; son grand vice est de ressembler comme un frère au projet de M. Briand, en ce qui concerne les associations cultuelles, leur organisation et leur fonctionnement.

Il fallait, à ce propos, tenir compte des avertissements venus de tous les points du parti radical.

Lorsque Waldeck-Rousseau dota la France de la liberté d'association, il s'empressa de resteindre la partie du principe même, en édictant immédiatement contre les associations religieuses des mesures de préservation sociale et de sécurité générale.

Il nous donna le premier l'exemple de la prudence et nous incita à nous méfier du don grandiose et terrible que nous faisions à nos ennemis politiques ; et voilà que tout d'un coup, sans en avoir fait nous-mêmes l'apprentissage, nous faisons bénéficier de ce droit quarante mille associations nouvelles dont la chaleur combative et l'ardeur de conquête égaleront celles des congrégations disparues ! Par scrupule de libéralisme et par désir de la paix nous préparons peut-être la revanche du dogme et de la guerre civile.

La séparation des Eglises et de l'Etat s'accomplira dans des conditions très spéciales : il ne faut pas se le dissimuler, nous sommes en pleine lutte religieuse ; les congrégations en partant, laissèrent derrière elles un sourd ferment de révolte. Toutes les remarques optimistes des polémistes tels que Clémenceau, sur la force cachée de nos doctrines, sur la faveur populaire qui les accueille, nous laissent encore perplexes au sujet de l'attitude des grandes forces de conservation alliées éternelles de l'église immuable.

Le grand négoce, la bourgeoisie et la noblesse emboîteront le pas sous les espèces des associations cultuelles aux Jésuites et aux congréganistes prédicants par lesquels Pie X régénérera l'ancien clergé concordataire.

Nous aurons des croisades qui, n'iront pas jusqu'à émouvoir les profondeurs de la population mais qui dans leurs résultats limités, gêneront le progrès normal des institutions et l'évolution vers les réformes.

Pourquoi ne pas arrêter d'un coup ces complots d'excitation superficielle, en remplaçant les associations cultuelles, contemptrices des libertés des individus, forteresses légales des puissances de contrainte et d'asservissement, par des « administrations cultuelles » identiques aux fabriques d'aujourd'hui.

L'exercice du culte souffrira-t-il de la substitution ? Peut-être. Mais s'il en souffre ne sera-ce point que les besoins religieux perdent de leur intensité primitive, et ne sera-t-il pas en tout cas naturel que les seuls croyants apportent leur offrande.

Ces « administrations cultuelles » sans vaine agitation rendront les mêmes services d'administration et de comptabilité que les associations du projet Briand ; elles n'entraveront pas le fonctionnement des cultes. Mais elles ne le favoriseront pas davantage. Tel est le désir, enfin précisé par ses meilleurs porte-parole, du parti radical tout entier.

MATHOS.

Chambre des Députés

Séance du 7 mars 1905 (matin)

PRÉSIDENCE DE M. DOUMER

La Chambre reprend la discussion de la loi de finances.

M. Fouquet fait voter un amendement relatif aux frais de dernière maladie en matière de sucession.

M. Périer demande que l'impôt du timbre sur les quittances, puisse être acquitté au moyen de timbres-poste.

M. Rouvier n'est pas partisan de ce système qu'il déclare inapplicable : la motion de M. Périer est renvoyée à la commission du budget.

M. Henri Michel propose que la réduction de la taxe des lettres soit faite : 0 fr. 10 au lieu de 0,15 centimes.

Renvoyé à la commission.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. DOUMER

Sur le chapitre 22, relatif au rachat des majorats, M. Chabert félicite le ministre d'avoir fait une réforme qui économise 434.000 fr. par an au budget.

M. Thivrier demande au contraire la suppression pure et simple de ces majorats.

M. Dulau combat cette motion qui par 279 voix contre 242 est repoussée.

M. Thivrier demande que les pensions au-dessus de 6.000 fr. ne seront pas transmissibles. Cette motion est rejetée.

M. Gauthier (de Clagny) demande que la liste des délégués soit publiée au *Recueil des actes administratifs* et que ces fonctions ne puissent être jamais exercées par les instituteurs.

M. Rouvier répond qu'il entend ne gouverner qu'avec les organes légaux et réguliers dont il peut disposer.

Et la séance est levée.

Séance du 8 mars 1905

PRÉSIDENCE DE M. DOUMER

La Chambre continue la discussion de la loi de finances.

M. Leygue fait voter une motion tendant à faire accorder des subventions de l'Etat aux collèges de filles tout comme aux collèges de garçons.

M. Noulen demande que les départements soient autorisés à faire l'avance de tout ou partie de la pension de retraite à laquelle auront droit les membres de l'enseignement public.

M. Baudin combat la motion. M. Bienvenu-Martin dit que cette motion n'a pas sa raison d'être.

La motion est retirée.

M. Violette démande que la faculté de louer les forêts domaniales pour la chasse soit subordonné à l'avis favorable des Conseils généraux.

M. Ruau, ministre de l'agriculture combat la motion qui est repoussée.

M. Aldy réclame une modification à l'article 9 de la loi de 1844 sur la chasse, mais après discussion il retire son amendement.

M. Sembat fait voter une motion tendant à ce que tous les fonctionnaires aient droit à la communication de toutes les notes composant leur dossier.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. DOUMER

M. Argeliès dépose un amendement tendant à faire payer par l'Etat une part d'allocation accordée aux familles nécessiteuses.

M. Lhôpiteau demande qu'aucun fonctionnaire ne pourra prétendre à une pension de retraite supérieure à 2.000 francs.

Combattue par M. Rouvier, cette motion est renvoyée à la commission.

M. Simonet parle en faveur des ouvriers mineurs et fait adopter divers amendement.

Et la séance est levée.

Les troubles en Russie

Varsovie, 7 mars.

Suivant un message téléphoné de Lodz, M. Poznanski a fermé sa filature de coton pour une période indéfinie ; 6.000 travailleurs sont ainsi contraints au chômage.

Une bombe a éclaté samedi soir devant l'usine de M. Silverstein et en a brisé les vitres.

La police a arrêté une douzaine d'avocats et de docteurs les plus en vue. Ils sont accusés de mener une agitation en faveur de l'emploi du langage polonais dans les écoles de Lodz.

La grève des domestiques de Varsovie vient de s'arrêter brusquement. On attribue sa cessation à la police, qui a amené dans les commissariats un grand nombre de grévistes femmes, et leur a fait administrer des coups de verges.

La nouvelle s'étant rapidement répandue, les autres domestiques ont craint de subir un pareil traitement, et pour ne pas être fouettées, ont décidé de ne pas se mettre en grève.

Les représentants ouvriers

Sur l'ordre de l'empereur, le ministre des voies et communications a ordonné que les ouvriers des ateliers du dépôt des machines du chemin de fer de l'Etat procèdent à l'élection de représentants qui porteront à la connaissance de leurs supérieurs les besoins des ouvriers.

***

On publie le communiqué officiel suivant :

« La constitution de la commission instituée sous la présidence du sénateur Chidlovsky en vue de l'étude des questions ouvrières étant rendue impossible dans sa forme, projetée par la déclaration des ouvriers, qui se refusent à élire des représentants, un ukase impérial du 5 mars ordonne la clôture de cette commission. »

***

Lundi ont été présentés à l'empereur, au palais de Tsarskoïé-Selo, 118 aspirants de marine qui ont été promus au grade d'officier.

L'empereur a adressé aux jeunes officiers une allocution dans laquelle il les a exhortés à demeurer tous fortement unis, surtout à l'époque actuelle, pour la défense de l'honneur et de la gloire de la Russie.

Il les a également encouragés à servir fidèlement la patrie et l'empereur, sans laisser fléchir leur courage ni redouter aucune infortune, et à diriger toujours leurs efforts vers le but à atteindre.

« Il espère, a-t-il dit, qu'ils essayeront de s'égaler à leurs aînés qui ont fait tout ce qui était en leur pouvoir et qu'ils feront tous leurs efforts pour garder intact l'honneur de la flotte. »

HISTOIRE DE BATEAUX

La chanson dit que les petits bateaux vont sur l'eau, et je suis trop poli pour le démentir.

En revanche, nous avons en France, une chance extravagante pour que nos grands bateaux n'imitent pas un aussi noble exemple.

Ces animaux-là — si je puis employer cette expression évidemment familière — ne sont pas plutôt sur ce que nos pères appelaient l'élément liquide, qu'ils se comportent comme des chiens de plomb.

Ils vont au fond avec une admirable aisance, qu'on ne saurait leur reprocher s'ils étaient voués à la navigation sous-marine, mais qui n'a qu'un vague rapport avec leur véritable destination.

Quand ils ne parviennent pas à s'enfoncer par leurs propres moyens, ils découvrent sans peine un rocher dont personne n'avait jamais entendu parler, pour aller se fracasser dessus.

C'est admirable, et aucune autre marine ne pourrait nous disputer l'avantage sous ce rapport.

L'ennui, c'est que ça coûte un peu cher, mais n'oublions pas que nous sommes là, nous autres contribuables, pour solder la note avec un enthousiasme patriotique.

Faut-il dire à mes lecteurs ordinaires que les réflexions qui précèdent m'ont été inspirées par l'aventure bizarre du *Sully*, racontée par tous les journaux.

Ah ! pour le coup, tous les vieux marins qui bourlinguent dans les rédactions réactionnaires n'ont pas manqué de nous apprendre que si ce bateau mal avisé était allé donner contre une roche, c'était la faute à Camille Pelletan.

Evidemment !

Et même, à mon avis, il est étonnant qu'à l'heure où nous sommes, et après le néfaste passage de ce personnage au ministère, on trouve encore une seule petite barque sur les eaux pures de la Garonne.

On devrait réunir un tribunal maritime et condamner Pelletan à la pendaison, sinon à quelque chose de plus affreux.

Pourtant, je voudrais bien élucider mes doutes.

On a reproché à Camille d'avoir fait partir le *Sully*. Il est certain que si ce navire, de même que celui de la romance, n'avait jamais navigué, il ne se serait pas échoué. La question est de savoir si les croiseurs sont bâtis pour croiser ou pour rester sur les cales.

Soit ! disent les ennemis de mon vieux Pelletan. Mais les cartes ne signalaient pas l'existence des roches sur lesquelles a eu lieu l'accident.

Eh ! mes amis, pourquoi donc ne vous en prenez-vous pas à tous les ministres, à tous les amiraux, à tous ceux qui préparèrent les cartes dans les temps antérieurs, et qui ne virent pas ces fameux rochers ?

S'il y a des coupables, les voilà !

Mais, n'est-ce pas, quand on veut tuer son chien, on ne manque pas de prétendre que cette sale bête est enragée, et c'est pourquoi on reproche à Pelletan les erreurs de ses prédécesseurs.

Cependant, quand un amiral bien pensant faisait échouer sa flotte devant Marseille, par un temps superbe, est-ce que le malheureux Camile était ministre de la marine ?

Mes enfants, vous nous prenez pour des poires, de bonnes poires, mais vous vous fourrez le doigt dans l'œil, et votre petite histoire ne parvient pas à nous émouvoir.

Le Chien de M. Bornet

Bien que M. Bornet n'eût rien lancé et se fût contenté de faire un signe, Pirame sauta dans la Marne, chercha et trouva quelque chose : un flotteur de nasse. Il le happa et voulut le rapporter, mais le flotteur était solidement attaché, la nasse retenue au fond par de lourdes pierres, et Pirame dut nager sur place.

— Laisse donc, imbécile, lui dit M. Bornet ; tu vois bien que c'est un flotteur de nasse.

Et comme Pirame s'entêtait :

— Mon pauvre chien que tu es bête ! Allons, lâche ça tout de suite et viens ici.

Pirame dévoué comprenait l'impatience de son maître et redoublait d'efforts.

— Si tu t'amuses dit M. Bornet, reste ; j'ai le temps. Au moins tu seras lavé.

Il s'assit goguenard, observa son chien et s'aperçut que l'affaire tournait mal. Pirame se fatiguait visiblement. Parfois il « buvait » avec un grognement sourd. Opiniâtre, il serrait toujours le morceau de bois entre ses dents, il donnait de violents coups de tête dans le vide. Ses pattes gênées par la corde de la nasse, par les herbes, battaient l'eau, blanche d'écume. Bientôt il n'en pourrait plus. La bonne bête mourrait victime du devoir.

— Fichu, mon chien ! pensa M. Bornet, déjà bouleversé.

Il lui adressa des prières, des injures, lui dit qu'il n'avait jamais vu un chien aussi stupide.

— Et c'est de ma faute ! me voilà propre ! je noie mon chien, afin de le baigner, moi !

Espérant lui faire lâcher sa proie fatale pour une autre, il jeta des morceaux de bois à droite et à gauche.

— Encore ! soit ; tout à l'heure, Pirame les rapporterait, après, quand il aurait déposé celui-ci, d'abord, aux pieds de son maître. Et « l'intelligent animal », hurlait d'impuissance.

Comment le sauver ! Une mauvaise barque se trouvait là, couchée sur le flanc, amarée, cadenassée, sans rames, à moitié pleine d'eau croupie, inutile, exaspérante.

Une dernière fois, M. Bornet cria :

— Veux-tu lâcher ça oui ou non ?

Pirame répondit par une sorte de râle et roula des yeux qui implorent. Il enfonçait.

M. Bornet se roidit, arracha la barque, la mit à flot, d'un pied entra dedans et de l'autre se poussa du côté du chien, il avait si adroitement manœuvré qu'il put lui appliquer au passage, deux fortes claques sur le museau.

Ainsi corrigé, Pirame enfin ouvrit la gueule d'où tomba le flotteur de nasse et se sauva seul au bord.

Cependant, la barque s'arrêta, son élan mort, et tournoya, folle, au gré du courant, M. Bornet, trempé jusqu'aux genoux perdait l'équilibre, et tandis qu'incapable de se diriger, il barbottait à égale distance des deux rives, Pirame, sur le derrière, se séchait au soleil, luisait, regardant son maître et, à son tour, lui « aboyait » de revenir.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

La plus grande concentration des Russes pour la défense de Fou-Choun semble être sur la ligne qui va de Tita à Ma-Chun-Tan.

Le général Kouropatkine continue de défendre Fou-Choun d'une façon très résolue. Les opérations russes à Fou-Choun n'indiquent pas s'il a ou non l'intention de combattre ou de se retirer, mais il est de toute nécessité pour lui de se maintenir à Fou-Choun, pour protéger son armée des bords du Cha-Ho.

Suivant une dépêche de Sébastopol au *Birjevya Viedomosti*, des ingénieurs américains, sous la conduite d'un constructeur de navires américains très connu, ont commencé des travaux préliminaires dans l'arsenal de Sébastopol, pour construire des vaisseaux d'un nouveau type pour la marine russe.

***

L'état-major de l'armée exprime l'avis que la guerre en Extrême-Orient montre que la baïonnette va redevenir, dans les armées modernes, une arme de toute première importance. Il est par conséquent nécessaire de choisir un nouveau type de baïonnette pour l'armée américaine.

Les fusils de guerre modernes ont de tels effets que souvent les troupes n'osent plus affronter le feu en plein jour, et qu'on a recours plus fréquemment à des attaques de nuit, qui aboutissent à des corps-à-corps continuels, où la baïonnette doit être employée.

***

Télégramme de Kouropatkine

Télégramme du général Kouropatkine du 6 mars.

« Le centre est tranquille sur le flanc droit. A l'ouest de Moukden, l'offensive continue ; l'ennemi s'est efforcé d'occuper un village et a été repoussé. Notre artillerie d'Ehrrdagon nous a aidé à repousser les attaques du tertre Poutiloff.

» Hier, à minuit, les japonnais ont attaqué Kandolissan ; après trois heures de combat, ils ont été repoussés. Devant le centre, à Gaotoultne, nous avons compté trente officiers et deux mille soldats japonais tués que nous avons enterrés.

» Les Japonnais ont attaqué de nouveau nos positions d'Oubemaputza. Notre détachement de Tomagouchan a repoussé plusieurs attaques et a infligé des pertes énormes à l'ennemi. Le détachement de l'extrême gauche a occupé le défilé à dix cerstes à l'est de Koudiatsé. Un escadron japonais et une demi-compagnie ont reculé en désordre, jetant leurs armes et abandonnant leurs morts. »

***

Victoire Japonaise

Le département de l'Etat de Washington est officiellement informé de Tokio que les Japonais ont remporté une grande victoire devant Moukden et que l'armée russe est en pleine retraite. Les pertes sont très élevées de part et d'autre. — (Havas).

INFORMATIONS

Parti radical et radical socialiste

5e Congrès annuel

Le cinquième congrès annuel du Parti s'ouvrira à Paris le 6 juillet prochain.

En vertu du règlement, les comités et groupements nouveaux doivent envoyer leur adhésion au Parti trois mois au moins avant la date fixée pour l'ouverture du Congrès.

En conséquence, les adhésions nouvelles devront être adressées avant le 6 avril prochain.

Quant aux comités, groupements et journaux déjà inscrits sur les contrôles du Comité exécutif, ils ne pourront envoyer des délégués au congrès de Paris qu'autant qu'ils auront acquitté la cotisation annuelle pour l'exercice 1904-1905.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. F. Bouffandeau, secrétaire permanent du Comité exécutif, 9, rue de Valois, à Paris (1er arrondissement).

Les employés civils de l'Etat

Les représentants de l'Association générale des agents des postes et télégraphes, l'Association des personnels des travaux publics, l'Union générale des agents des contributions indirectes, la Fédération des associations professionnelles des ministères, la Société des commis des ponts et

chaussées, des mines, de l'hydraulique agricole et des colonies, la Fédération générale des cantonniers et agents de la navigation de France, etc., représentant près de cent mille adhérents, réunis, le 6 mars 1905 rue de la Verrerie, 89, sous la présidence de M. Jolibois, conseiller municipal de Paris, ont définitivement constitué l'Union générale des associations professionnelles des employés civils de l'Etat, dont le but est la défense des intérêts communs, moraux et matériels, le respect de tous les droits et la lutte contre l'arbitraire.

La publication des débats correctionnels

M. Chauvière et ses collègues du groupe socialiste révolutionnaire, ont déposé la proposition suivante :

Article premier. Il est interdit de publier les débats des tribunaux correctionnels ou de simple police ainsi que les condamnations prononcées par ces tribunaux, toutes les fois que le jugement n'en donne pas l'autorisation.

Art. 2. Cette interdiction s'applique à tout mode de publicité, soit par les journaux, brochures, écrits ou paroles.

Art. 3. Quiconque aura publié les débats des tribunaux correctionnels ou de simple police et les condamnations prononcées par ces tribunaux sans y être autorisé, sera puni d'une amende de 500 à 1.000 francs. En cas de récidive, l'amende sera portée au double.

Le régime du gaz à Paris

M. Etienne, ministre de l'intérieur, a déposé, mardi, sur le bureau de la Chambre, le projet de loi sur le régime du gaz à Paris, tel qu'il a été récemment adopté par le Sénat. Dans l'exposé des motifs qui précède ce projet, le ministre indique que le gouvernement est d'avis de reprendre le texte primitif de la Chambre.

Le pape et les démocrates chrétiens

Le pape a adressé au cardinal Stampa une lettre rappelant que, dans sa circulaire du 2 juillet 1904 aux évêques d'Italie, le cardinal Merry del Val donnait l'avertissement que l'action catholique populaire ne pouvait pas exister si elle n'était pas sous la dépendance des évêques.

« Depuis quelque temps, ajoute le pape, des dissensions ont surgi à cause de soi-disant démocrates chrétiens indépendants qui, par désir d'une liberté mal comprise, s'efforcent de briser le joug de la discipline et aspirent à des nouveautés dangereuse. L'Eglise ne pouvant approuver ces nouveautés, ils deviennent rebelles à l'autorité de l'Eglise. »

Le pape regrette que tant de jeunes hommes malheureux aient adhéré à cette démocratie chrétienne autonome ; il les exhorte à se méfier de ceux qui veulent les conduire à la ruine et regrette qu'il y ait des journaux catholiques pour censurer les évêques qui condamnent justement les démocrates autonomes.

L'Expédition Charcot

Le docteur Charcot a adressé au chef d'état-major de la marine argentine le télégramme suivant :

« J'apprend le beau voyage de l' « *Uruguay* ». Profondément touché, je ne saurai jamais assez témoigner ma reconnaissance et mon affection pour l'Argentine ».

***

Dans une longue dépêche adressée par M. le docteur Charcot, au *Matin*, le vaillant explorateur raconte les principales phases de son expédition.

Après avoir hiverné dans l'île Wandel dans les meilleures conditions, la mission a minutieusement étudié les côtes du détroit de Bismarck. Le télégramme ajoute :

« Nous avons longé la terre de Graham, et, nous étant frayé un chemin à travers des blocs gigantesques de glace, nous sommes parvenus à une côte inconnue qui ne figurait encore sur aucune carte antarctique. Nous avons suivi cette côte inexplorée à une distance d'un mille environ passant entre des icebergs monstrueux. Là, échouage violent sur une roche noyée. Le bateau fut engagé jusqu'à la passerelle. Plusieurs chocs violents se succédèrent, puis le navire retomba brutalement à flot.

» Notre situation était très critique au milieu de ces icebergs, entre une falaise de glace inabordable et un pack épais. L'équipage s'est mis avec une ardeur fébrile à la manœuvre des pompes, chaque homme travaillant 45 minutes de suite à refouler l'eau.

» Enfin, nous parvînmes à traverser les glaces, tout en relevant la côte que nous venions de découvrir. »

M. Charcot et ses compagnons ont ensuite exploré la baie Bower, puis celle de l'île Houseason ; après quoi, l'exploration a quitté l'Antarctique le 17 février.

Dans le Sud-Oranais

En prévision d'événements pouvant se produire d'un moment à l'autre sur la frontière du Maroc, entre l'armée du Maghzen et celle du prétendant, et de la répercussion qu'ils pourraient avoir dans l'Extrême-Sud-Oranais, les sapeurs du génie d'Aïn-Sefra, renforcés par un détachement de la même arme venu en chemin de fer, tracent activement la ligne télégraphique entre Aïn-Sefra et le poste de Fort-Assa.

Dès que les travaux seront terminés, l'effectif se rendra à Taghit pour établir une autre ligne électrique entre ce poste et Béni-Abbès. Ces installations terminées, les postes du Sud seront reliés par télégraphe et téléphone, ce qui augmentera la valeur des points occupés par nos troupes et permettra à l'autorité militaire, en cas d'alerte, d'agir avec une extrême rapidité, en faisant coopérer les postes voisins à la même opération, et de paralyser ainsi les mouvements de nos adversaires qui se déplacent avec tant de facilité.

Petites Nouvelles

M. Bienvenu-Martin vient d'autoriser la tenue à Lille, pendant les grannes vacances de 1905, du 4e Congrès des Amicales d'instituteurs.

— On annonce officiellement que la peste a disparu du Bangkok.

— M. Dujardin-Beaumetz, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts a présidé lundi le dixième anniversaire de la fondation de la Chambre syndicale des graveurs sur bois.

— Lundi soir, M. Etienne, ministre de l'intérieur a présidé le banquet annuel de l'Alliance française pour la propagation de la langue française dans les colonies et à l'étranger.

— Les reines des marchés de Paris sont parties pour Milan où elles assisteront aux fêtes de la Mi-Carême.

— De grandes fêtes auront lieu cette année en Allemagne, pour célébrer le centième anniversaire du célèbre historien et poète Schiller.

— Un congrès international des avocats se tiendra en septembre prochain à Liège.

— Le vapeur espagnol *Villalegre* a coulé à 25 milles de la côte d'Aveiro : il se rendait à Gênes, le navire et la cargaison sont perdus : 13 matelots ont péri.

REVUE DE LA PRESSE

De M. Clémencau dans la *Dépêche* :

Je me suis maintes fois expliqué sur le protectorat catholique. Il est à peine besoin d'y revenir. D'abord, il n'appartient pas à Pie X d'anéantir un privilège inscrit dans les capitulations, consenti par le sultan. Sans doute, il est dans le pouvoir du pape d'ordonner à sa troupe internationale de ne pas se réclamer de notre protection. Mais il suffit d'ouvrir les yeux pour découvrir que ladite troupe internationale n'a pas attendu cette invitation pour chercher appui, comme il est naturel, chacun auprès de son propre gouvernement. Va-t-on nous proposer d'entrer en querelle avec l'Allemagne, avec l'Italie, parce qu'il plaît à ces puissances d'étendre leur protection sur leurs propres sujets en Orient ? La vérité est que ce privilège a fait son temps et qu'il y a beaucoup plus à attendre, par notre influence, du moindre développement de nos échanges que de toutes les querelles plus ou moin déraisonnables où nous engagera la rapacité des moines d'Orient.

CHRONIQUE LOCALE

L'ANNUAIRE OFFICIEL

DU DÉPARTEMENT DU LOT

EST EN VENTE

Aux bureaux du *Journal du Lot* et chez les principaux libraires au prix de **1 fr. 50.**

Étudiants en médecine et en pharmacie

Les étudiants en médecine de la classe 1901, qui doivent accomplir en 1905 une période de 28 jours, seront convoqués au chef-lieu du corps d'armée pour être mis en subsistance dans les régiments y tenant garnison.

Les étudiants en pharmacie de la même classe devront être répartis dans les hôpitaux militaires du corps d'armée par les soins du directeur du service de santé. S'ils appartiennent à un corps d'armée dépourvu d'hôpital militaire, ces dispensés recevront la destination suivante : ceux de la 9e section, à l'hôpital militaire de Bourges ; ceux de la 11e section, à l'hôpital militaire de Rennes ; ceux de la 12e section, à l'hôpital militaire de Bordeaux ; ceux de la 13e section, à l'hôpital militaire de Lyon.

Concours musical

Un grand concours musical, sous les auspices de la municipalité, aura lieu le dimanche 9 juillet 1905 à Margaux (Gironde).

Ce concours est ouvert aux orphéons, harmonies, fanfares, trompes de chasse, trompettes, estudiantinas et batteries.

Cette fête musicale comprendra : 1, une épreuve de lecture à vue ; 2, une épreuve d'exécution ; 3, une épreuve d'honneur.

Les adhésions devront être adressées à M. Lafranque, secrétaire général du concours, avant le 1er mai 1905, terme de rigueur.

Les sociétés devront joindre à leur feuille d'adhésion un mandat-poste de 5 fr., valeur du morceau imposé. Cette somme sera remboursée à toutes les sociétés qui participeront au concours.

CAHORS

Régiment de réserve

Par décret du ministre de la guerre, est nommé au grade de major de réserve, M. Pasquier, chef de bataillon d'infanterie en retraite, résidant dans le gouvernement militaire de Paris, affecté au régiment d'infanterie de Cahors.

Ecole de St-Maixent

Dans la liste par ordre de mérite, des élèves officiers sortis de l'école militaire d'infanterie en 1905, nous relevons le nom du sergent-major du 7e, M. Boussely avec le numéro 87.

Le Carnaval à Cahors

Les fêtes du Carnaval ont été joyeusement célébrées par la jeunesse cadurcienne.

Mardi, malgré la pluie et la boue, de nombreux groupes de « masques » circulaient à travers nos boulevards égayant la foule des promeneurs.

Mais c'est hier mercredi que Carnaval a obtenu son vrai succès de tous les ans.

Un soleil magnifique a favorisé la fête et a permis aux jeunes gens de s'égayer et de folâtrer sous des déguisement divers à la plus grande joie de toute la population.

Le soir les bals ont été très fréquentés, et pas le moindre incident n'est venu troubler les joyeux divertissements.

Conseil de révision

Les opérations du conseil de révision ont eu lieu ce matin, à 10 heures, dans une des salles de la mairie, sous la présidence de M. Desprats, conseiller de Préfecture, pour les conscrits du canton Nord.

Demain matin, vendredi, à 10 heures, auront lieu les opérations du conseil de révision pour les conscrits du canton Sud.

Cercle de la Jeunesse Républicaine Laïque de Cahors

Les membres du Cercle de la Jeunesse République Laïque de Cahors, sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le samedi 11 courant, au siège social (Mairie).

Ordre du jour :

Causerie-conférence par le camarade Bel. Sujet : « De la superstition ».

Le Secrétaire,

Libre-Pensée

Les membres de la société Science et Raison sont invités à la réunion générale qui se tiendra le dimanche 12 courant, à dix heures du matin, à la mairie.

Ordre du jour : Admissions ; causerie du secrétaire général.

Syndicat agricole du Lot

Le Syndicat agricole du Lot se réunira samedi, 11 mars 1905, à deux heures du soir, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Cahors.

Ordre du jour

1° Lecture du procès-verbal ;

2° Conférence de M. Tuzet, sur la culture des Tabacs destinés à l'exportation ;

3° Participation du Syndicat à l'exposition des vins qui aura lieu à Bordeaux en mai 1905.

Le Président du Syndicat,
Chevalier de la légion d'Honneur,

Dr E. REY

Pickman à Cahors

On annonce que Pickman donnera une représentation sur la scène de notre théâtre, le 17 mars.

Musique du 7me de ligne

PROGRAMME DES 9 ET 12 MARS 1905

Allégro Militaire	Gurtner
Si j'étais Roi (Ouv.)	Adam
Souvenir de Sieurac (Valse)	Rouqueyrolle
L'Ombre (Fantaisie)	Flotow
Pour les Bambins	Farbach

Allées Fénelon, de 3 h. à 4 h.

Arrondissement de Cahors

Cazals

Battue aux sangliers. — Nous apprenons avec plaisir que la grande battue aux sangliers, que nous avons déjà annoncée, est définitivement fixée, par arrêté préfectoral, à dimanche prochain, 12 courant.

Cette nouvelle a été accueillie avec enthousiasme dans tout le canton. Les maires et les habitants des diverses communes rivalisent de zèle pour que cette chasse-battue obtienne un succès complet ; tout le monde désire goûter un morceau de hure, ou plutôt veut se débarrasser de ses nombreux ennemis qui dévorent, en peu de temps, toutes les récoltes. Le plan d'attaque est bien conçu et ne peut que donner un bon résultat.

Les rabatteurs des communes de Goujounac, Montcléra, Pomarède, Frayssinet, Cassagnes, St-Caprais et Marminiac partiront vers les 8 heures, se déploieront en éventail et s'avanceront de front vers le point de concentration, qui est Cazals. Ces traqueurs seront armés d'ustensiles produisant un bruit tintamarresque, et, faute de meute pour sanglier, ils seront accompagnés de leurs caniches.

Ils parviendront ainsi à déloger plus facilement les sangliers de leurs bauges placées dans des fourrés inextricables. Une ligne de tirailleurs fournie par les communes de Cazals, les Arques, Gindou, sera placée, vers les 9 heures entre Berthoumieux et le Tabourayre. Une 2e ligne, formée des meilleurs tireurs de Frayssinet, St-Caprais sera disposée entre la Trapelle et la Quintou.

L'étroit passage entre la Quintou et le Tabourayre sera gardé par les bons tireur de Marminiac.

Avec cette bonne organisation, il est à peu près sûr que la chasse sera fructueuse.

De nombreux et aimables étrangers ont promis leur gracieux concours, pour venir renforcer les lignes des tirailleurs ; ils peuvent compter sur notre accueil le plus cordial.

Vers 1 heure du soir, la battue sera terminée. Les rabatteurs et tireurs trouveront à Cazals de quoi réparer leurs forces.

Les habitants de Cazals, qui savent se servir d'une arme à feu, sont priés d'assister à une réunion préparatoire, qui aura lieu samedi soir, vers les 8 heures, dans une des salles de la mairie.

Saint-Caprais

La Chasse aux sangliers. — Ainsi que nous l'avons annoncé, nous nous faisons un plaisir d'informer les chasseurs désireux d'assister à la battue aux sangliers qui doit avoir lieu sur le territoire de la commune de St-Caprais, qu'elle est définitivement fixée au dimanche 12 mars prochain à 8 heures précises du matin. Le lieu du rendez-vous sera sur la place publique, où tous les habitants valides doivent se réunir. On partira ensuite pour battre les deux versants du ruisseau de la Thèse dans la direction de Cazals.

Nous nous empressons de dire que cette battue ne sera pas ce que nous aurions souhaité.

D'ailleurs nous recauserons du mode d'organisation qui nous a paru des plus défectueux. Ce sera sans tarder.

On nous dit que c'est M. Bariéty qui a donné les ordres précis. Pourquoi s'occupe-t-il d'une affaire qui regarde le maire ? Justice et mairie sont pour nous deux choses différentes.

Lalbenque

Soirée récréative. — Notre instituteur, M. Lugol, pour clôturer les cours d'adultes et aussi pour remercier les nombreux auditeurs des conférences du dimanche, organise, pour le dimanche 12 mars, une soirée récréative qui sera donnée à quatre heures du soir, par les élèves de l'école, avec le concours des élèves des cours d'adultes.

Le programme, comprenant des chants, monologues, scènes comiques, fables patoises, promet d'être des plus intéressants.

Crayssac

Fête ratée. — Dimanche dernier, la commune de Crayssac était conviée à une grrrande fête organisée par le curé, l'institutrice sécularisée et quelques anciennes élèves du couvent.

Un grand nombre de curieux s'y étaient rendus : la fête dramatique, comique, musicale, — car notre pasteur jouait de l'harmonium — se déroula solennelle à la grande joie des spectateurs, mais voilà que tout à coup le sauve qui peut retentit.

En un clin d'œil la cour où avait lieu la fête fut déserte : qu'est-ce qui s'était produit ?

Oh simplement ceci : dès que les dernières notes de l'harmonium eurent résonné, le pasteur se leva et annonça au public qu'une quête allait avoir lieu en faveur de l'église.

Il y en avait assez : le public avait compris et se retira.

On conçoit le dépit que ressentirent les organisateurs de la fête.

Le plateau ne circula pas : la fête avait été gratuite, au grand dam de nos dévots.

Lauzès

Plaisanterie de mauvais goût. — M. Ségala, marchand de bois au Pendant, commune de Lauzès, avait chargé sa charrette dans la journée de lundi, et l'avait garée sur le côté de la route en attendant l'heure du départ pour Cahors.

Mais quand M. Ségala voulut partir, il trouva sa charrette renversée et les fagots éparpillés le long de la route.

Des jeunes gens, peu sérieux, en revenant de la foire de Lauzès, s'étaient livrés à cette plaisanterie de mauvais goût.

Nous croyons savoir que M. Ségala a porté plainte à la gendarmerie de Lauzès, il serait à souhaiter que les coupables fussent découverts.

Conseil de révision. — Mardi ont eu lieu à Lauzès, les opérations du Conseil de révision.

Comme les années précédentes, les jeunes gens, drapeaux et musique en tête, ont traversé les rues de Lauzès, en chantant et... gambadant à qui mieux mieux.

Pas d'accident à signaler.

Arrondissement de Figeac

Cajarc

Le Carnaval. — La cavalcade organisée dimanche dernier, par la jeunesse cajarcoise avait attiré beaucoup de monde et a été des mieux réussies.

A trois heures de l'après-midi a commencé le défilé place du Pont.

Lundi, l'après-midi, la musique, suivie de beaux masques, n'a cessé de se faire entendre et un nouveau bal de nuit a eu lieu devant le café Miradel et s'est terminé assez tard dans la soirée.

Mardi, dès midi, la ville a pris son aspect des jours de fête, la musique se fait entendre, une nuée de masques sillone les rues, tandis que le bal bat son plein au café des Arts.

Une grande retraite aux flambeaux a terminé ces belles fêtes.

Figeac

Libre pensée. — La société l'Emancipation figeacoise, dans sa réunion du 4 mars 1905, après avoir étudié diverses questions portées à l'ordre du jour, a émis le vœu suivant :

« Que le conseil municipal élu sur un programme républicain radical mette à l'étude et en vigueur la loi du 27 dé-

---

FEUILLETON DU « **Journal du Lot** » 12

LA CAPTIVE DES MOHAWKS

PAR

Camille de CENDREY

VII

L'expérience de Seth

Il avait résolu, car il avait souffert, lui aussi, de se venger le plus qu'il pourrait, et il serra ses doigts tellement fort que le pauvre Indien se mit à danser sur ses pieds et à hurler de douleur.

« Oh ! t'aurais-je fait mal ? » demanda Seth avec une sollicitude feinte ; tandis que la main du sauvage se glissait hors de la sienne avec toutes les apparences d'un gant mouillé.

L'Indien, déconfit, ne répondit rien, et il s'en alla s'asseoir au milieu des railleries de ses camarades. Seth, sans laisser percer la moindre émotion, s'assit gravement par terre et demanda froidement à un sauvage de lui prêter sa pipe. On sait que lorsqu'un Indien est témoin d'une hardiesse et d'une force aussi grande que celle que leur captif venait de déployer, il ne cherche pas à cacher son admiration. Aussi, il ne paraîtra pas singulier que la demande si étrange de Seth fut accueillie. Un sauvage lui tendit une pipe bien bourrée ; mais il lui fit une grimace dans laquelle on pouvait facilement reconnaître l'admiration pour son triomphe et l'espoir d'une bonne vengeance pour plus tard. Les regards des autres Indiens indiquaient qu'ils attendaient de nouveux amusements ; notre héros fumait sa pipe, en suivant paresseusement de l'œil les nuages de fumée qui montaient lentement tout autour de sa tête. Ses bourreaux s'assirent autour de lui et causèrent dans leur langue (nous pouvons faire remarquer ici que Seth la comprenait facilement). Bientôt l'un d'eux se leva et s'avança vers le pionnier.

« L'homme blanc est fort ! il serre bien ! mais moi, je le ferai crier. »

En disant ces mots, il se baissa, ôta le bonnet du captif, saisit une longue mèche de cheveux qui prenait racine sur la tempe, et la tordit ; un coup d'épée dans l'œil n'aurait pas causé une douleur plus vive ; mais lorsqu'il les arracha avec leurs racines, Seth ne bougea pas ; il lança seulement une plus forte bouffée de fumée. Les sauvages qui étaient autour de lui ne purent réprimer un murmure d'admiration.

Voyant que cette torture ne faisait pas d'effet, le bourreau recommença son jeu ; il lui prit une autre mèche sur le cou. Chaque cheveu qu'on lui arrachait lui faisait autant de mal que la pointe d'une aiguille qu'on enfonce dans la chair ; aussi, quand l'Indien eut fini, ses camarades remarquèrent sur le visage du pionnier, une grande pâleur, semblable à un nuage qui passe en courant dans le ciel.

Le patient leva les yeux, et les fixa sur ceux de son bourreau avec une expression indescriptible. Pendant un instant le sauvage eut à soutenir un regard qui le fit tressaillir, tout sauvage qu'il était, et ses membres tremblèrent d'une crainte étrange.

Dire que Seth ne faisait pas attention aux tortures qu'on lui infligeait, ce serait absurde. Si le sauvage avait pu supposer quelle quantité de haine et de vengeance il venait de soulever, il n'aurait jamais essayé d'avoir affaire à lui. Il fallut à Seth un empire incroyable sur lui-même pour supporter les horribles souffrances du corps et de l'esprit qu'il endurait. Il lui semblait qu'il était impossible de ne pas se tordre de douleur sur le sol et de ne pas sauter sur son persécuteur pour le mettre en pièces, membre par membre. Mais il avait appris à connaître la cruauté et les outrages des Indiens et il les supporta sans sourciller.

Sa tempe avait l'apparence d'un parchemin blanchi et tacheté d'innombrables points rouges ; le sang commençait à suinter de la blessure, et on aurait dit qu'on avait gratté et enlevé la peau de son cou.

Sa pâleur momentanée avait été causée par la douleur qu'il éprouvait, et aussi par la colère la plus violente qu'il eût jamais ressentie. Le regard qu'il lança au sauvage avait pour but de lui dire qu'il s'en souviendrait. Après les faits qui venaient de se passer, les Indiens restèrent assis un moment sans dire une seule parole. Enfin, l'un d'eux qui paraissait être le chef, parla à voix basse à celui que nous venons de voir abandonner le rôle de bourreau.

Seth, probablement, entendit ce qu'il lui dit, car sans cela, il n'est pas vraisemblable qu'il eût supporté la dernière épreuve.

Le même sauvage s'avança de nouveau dans le centre du cercle qu'on avait formé autour du captif désarmé ; il lui ôta son bonnet qui avait été replacé sur sa tête, saisit ses longs cheveux blonds de sa main gauche et les tordit en rejetant sa tête en arrière. Puis, tirant lentement son couteau, il le fit briller une seconde dans l'air et tourna sa froide lame autour de la tête de Seth, avec la rapidité de l'éclair. La peau n'était pas entamée et ce n'était qu'une feinte, mais Seth n'avait pas quitté des yeux le cruel Indien pendant cette terrible minute.

Le bourreau se retira encore. Les sauvages étaient satisfaits ; mais Seth ne l'était pas.

Il rendit sa pipe, remit son bonnet et, se dressant sur ses pieds, il regarda pendant quelques secondes le groupe formé autour de lui. Puis, il s'adressa aux Indiens en ces termes :

« L'homme blanc peut-il mettre maintenant l'homme rouge à l'épreuve ? »

Sa voix n'avait plus son timbre ordinaire, cependant le chef n'y fit pas attention ; et, d'un signe de tête, il lui accorda la permission qu'il avait demandée. Les regards des autres Indiens laissèrent percer le plaisir et l'intérêt qu'ils prenaient à ces terribles épreuves.

Le sauvage qui avait infligé cette torture au pionnier s'était assis tout près du chef. Seth marcha droit à lui et lui prit le bras qu'il serra modérément. L'Indien poussa un grognement de mépris. Alors Seth se baissa et tira doucement le tomahawk de la ceinture de l'Indien. Il l'éleva lentement, et fit briller l'arme étincelante qu'il tournait dans l'air. Au même instant, le tomahawk retomba et fendit en deux la tête du sauvage qui ne s'attendait guère à une mort aussi prompte !

VIII

Rencontre inattendue

Graham était fatigué et harassé ; il se traîna hors de l'eau et s'étendit un instant sur le doux et frais gazon qui bordait la rivière. Le terrible effort que ses membres avaient été forcés de faire l'avait épuisé, et il tomba bientôt dans un profond sommeil, qui dura longtemps. Lorsqu'il se réveilla, le jour était avancé et le soleil avait déjà accompli plus de la moitié de sa course. Lorsqu'il fut complètement éveillé et qu'il eut remercié avec ferveur le ciel de l'avoir protégé et guidé dans sa fuite, il commença à se demander quelle était la meilleure marche à suivre. Il se voyait tout seul et abandonné au milieu d'une grande solitude. Que devait-il faire ? Chercherait-il à découvrir son ami Haverland ? ou bien continuerait-il ses recherches afin de délivrer la jeune Ina ?

Tandis qu'il se posait cette série de questions, auxquelles il ne trouvait pas de réponses, il tourna machinalement les yeux vers la rivière, et il tressaillit en voyant un petit canot qui apparaissait dans le lointain, à un détour du courant. Il n'eut que le temps de voir que cette embarcation portait deux personnes, car il se retira aussitôt ; la prudence l'avertissait qu'il ne fallait pas se montrer.

(*A suivre.*)

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'*Agence Havas*.

cembre 1904, applicable le 1er janvier 1905 au sujet des inhumations. »

Malheureux accident. — Un domestique de M. Conort, de Bagnac, a été victime, lundi, d'une imprudence qui pourrait lui coûter la perte de la vue.

Pour écarteler un tronc d'arbre, il était en train de bourrer le trou pratiqué dans le bois de la poudre de mine au moyen d'une petite barre de fer. Une étincelle a jailli, mis le feu à la poudre et déterminé une explosion.

Toute la charge a atteint l'imprudent à la figure.

Il a été transporté à la pharmacie Goudal, où des soins les plus empressés lui ont été prodigués par le docteur Sénac, qui n'a pu encore se prononcer sur la gravité des brûlures

Collège. — A l'occasion de la première visite de la municipalité dans l'établissement du collège, un jour de congé extraordinaire a été accordé par M. le Recteur, sur la demande de ladite municipalité.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Tribunal correctionnel. — Audience du 6 mars. — Le tribunal commence par condamner trois chasseurs à des amendes de 50 francs chacune, à la remise d'un fusil ou à payer la somme de 50 fr. pour en tenir lieu, pour délit de chasse en temps prohibé.

— Un nommé Mazeyrie, qui a fait le voyage de Gourdon à Montauban par chemin de fer sans prendre de billet, est condamné à 50 francs d'amende et aux dépens, par défaut.

— Etienne Michel, âgé de 65 ans, demeurant à Puybrun, est condamné à un mois de prison pour grivèlerie au préjudice de Senonac, maître d'hôtel à Bétaille.

— Jean Hévrard, âge de 49 ans, marguillier a Lavercantière, est inculpé d'outrage public à la pudeur sur deux jeunes fillettes âgées de 9 et 10 ans.

Sur réquisition du ministère public, le tribunal a ordonné le huis clos. La loi nous interdit de rendre compte des débats, qui ont été plus tôt pénibles. Disons seulement qu'après un éloquent et très énergique réquisitoire prononcé par le substitut, occupant le siège du ministèré public, et une plaidoirie de Me Alibert, avocat, défenseur du prévenu, le tribunal, après en avoir délibéré, a rendu son jugement, aux termes duquel le sieur Hévrard est condamné à six mois de prison, 16 francs d'amende et aux dépens.

Gramat

Les Prévoyants de l'Avenir. — L'assemblée générale annuelle de la section des Prévoyants de l'Avenir de Gramat a eu lieu dimanche dernier.

Me Fleuret, du barreau de Gourdon a fait une conférence sur les avantages de la mutualité en général et ceux de la Société des Prévoyants de l'Avenir en particulier.

Le soir, un banquet réunissait à l'hôtel Delmas la plupart des Prévoyants de Gramat. La plus franche cordialité a présidé à cette petite fête de famille, dont nous ne pouvons que souhaiter le renouvellement pour l'an prochain.

Foire. — Cours pratiqués :

Bœufs d'attelage, 550 à 800 f. la paire; bœufs gras, 33 à 35 fr. le quintal; veaux, 1 fr. à 1 fr. 10 le kilo ; brebis, 28 à 35 f. pièce ; porcs, 42 à 46 fr. les 50 kilos ; porcelets, 15 à 25 fr. pièce.

Blé, 14 fr. 50 à 15 fr. ; avoine, 6 fr. à 6 fr. 50 ; pommes de terre, 3 fr. 75 à 4 fr. 50 ; maïs, 12 fr. à 12 fr. 50, le tout aux 80 litres.

Volailles, 70 à 75 c. la livre.

Œufs, 65 à 70 c. la douzaine.

Haras. — Noms des chevaux étalons qui feront la monte du 1er mars au 30 juin inclus :

I. *Fin-Bois,* pur sang anglais alezan. 1 m. 60, 8 et 10 fr. le prix du saut. — 2. *Vespetro,* pur sang anglo-arabe, alezan 1 m. 61, 10 fr. — 3. *Janissaire* pur sang anglo-arabe, bai 1 m. 59, 6 fr. — 4. *Ménélik-IV,* pur sang anglo-arabe alezan, 1. m. 57, 6 francs. — 5. *Dégourdi,* pur sang anglo-arabe, bai, 1 m. 56, 6 fr. — 6. *Maréchal,* pur sang anglo-arabe bai, 1 m. 60, 6 fr. — 7. *Aridas,* pur sang arabe, alezan, 1 m. 57, 6 fr. — 8. *Ecrin* pur sang arabe, alezan, 1 m. 57, 6 fr. — 9. *Taquin,* demi-sang du Midi, gris 1 m. 58, 6 fr. — 10 *Prince-Royal,* demi-sang du Midi, alezan 1 m. 59, 6 fr. — 11. *Escurial* demi-sang du Midi alezan, 1 m. 59, 6 fr. — 12. *Bégul* ex-*Phœbus,* demi-sang du Midi, alezan, 1 m. 58, 6 fr.

La monte n'aura pas lieu le dimanche dans l'après-midi, le 23 avril le 1er juin et le soir du 22 juin.

Nous avons certes, une bonne station de douze étalons dont trois nouveaux cette année et, par le fait, deux seulement puisque *Escurial,* qui est beau cheval, avait déjà fait partie de notre station où il nous revient cette année.

Les deux autres nouveaux : *Maréchal,* cheval de très bonne origine d'une conformation parfaite, de belles lignes et non sans allure, nous paraît un peu trop rassis.

Quant à *Bégul* ex-*Phœbus,* c'est un jeune et joli cheval de quatre ans, fort appréciable, d'un ensemble irréprochable, avec toute sa fougue de jeunesse qui nous l'espérons, nous donnera d'excellents produits. Il n'a pas encore fini son développement ; quand il y sera tout entier nous aurons là, je crois un des meilleurs étalons.

Nous n'avons pas à nous plaindre du dépôt de Villeneuve-sur-Lot, d'où on nous envoie tous les ans le dessus du panier mais s'il nous était permis d'émettre un vœu, ce serait celui de voir M. le ministre de l'agriculture nous procurer, sur nos douze étalons, au moins trois sujets hors de pair, soit : un pur sang anglais, un pur sang arabe et un pur sang anglo-arabe. Cela encouragerait nos éleveurs à se procurer des poulinières *ad hoc.* Ainsi, quand le comité d'achats de remonte d'Aurillac viendrait sur notre place, il trouverait non seulement les excellents troupiers qu'il y trouve toujours, mais aussi des chevaux de ligne et d'origines parfaites, enfin des chevaux « de tête » pour le plus grand bien de nos éleveurs et de la cavalerie armée.

Salviac

Etouffé. — Le quartier de la Fontaine à été mis en émoi hier soir par des cris répétés ; en un instant tous les habitants ont été dans la rue et se demandaient anxieusement ce qui arrivait ; d'après des renseignements précis voici ce qui se serait passé :

La famille G..., habitant à la Chappelle, près Salviac, prenaient le repas lorsqu'à un moment donné leur unique fils Jean, âgé de 6 ans, fut pris de suffocation, les parents firent le possible pour lui dégager le gosier, mais voyant que l'état de l'enfant s'aggravait et que la terrible asphyxie accomplissait son œuvre, le père prit l'enfant dans ses bras pour l'emporter en courant au domicile de M. le docteur Malbec, la mère affolée le suivit en criant: mon enfant est mort ; c'était ces cris qui avaient été entendus. Hélas ! la prédiction de la mère devait se réaliser, car en arrivant au domicile du docteur l'enfant n'était plus qu'un cadavre, malgré tous les soins donnés on ne put le ranimer.

Ce deuil prématuré jette dans la consternation une famille bien éprouvée elle a perdu ses trois enfants dans quatre ans.

Cette mort si rapide, a impressionné péniblement la population salviacoise.

Nécrologie. — On nous annonce la mort à Clairac (Lot-et-Garonne), de M. Privat, notaire dans cette commune et ancien notaire à Salviac qu'il avait quitté depuis un an à peine.

Chronique agricole

LES FLEURS A LA FERME

CULTURE DES CHRYSANTHÈMES

Aimer une fleur par les souvenirs évoqués, pour les sensations esthétiques qu'elle procure, c'est l'apanage du poète, de l'artiste. La sensibilité du paysan s'éveille moins fort à la vue des délicates fleurettes qui embeaument les sentiers qu'il parcourt. Son pied les foule et son cœur ne bat pas plus vite, son âme n'est pas autrement impressionnée.

Et pourtant, il aime certaines fleurs et en particulier la rose pour son parfum délicat, le chrysanthème pour l'évocation des chers disparus, dont la place est marquée au champ de repos par une touffe de ces belles fleurs aux couleurs si variées. Et si le paysan abandonne à ses filles le soin du jardin fleuriste et de la culture en pot des cyclamens, des géraniums, des œillets, etc , il n'en cherche pas moins à obtenir de belles roses et de superbes chrysanthèmes. Toutefois les quelques conseils pratiques qu'il reçoit des fleuristes de la campagne sont souvent insuffisants pour l'initier à la culture intelligente de ses plantes de prédilection. C'est ce qui nous a amené à publier des conseils pratiques pour la culture en plein air des chrysanthèmes.

La plantation des jeunes plants se fait d'avril en mai, assez à la portée de la main, pour que l'on puisse facilement pratiquer les soins de pincement, d'ébourgeonnement qu'exige la culture à grande fleur.

En ne laissant que trois à cinq rameaux à chaque pied et en supprimant successivement tous les bourgeons latéraux, il est possible d'obtenir de belles et grandes fleurs, surtout si on donne aux plantes, après la suppression des bourgeons feuillés qui entourent le bouton-couronne, les engrais qui lui conviennent.

Par bouton-couronne, on comprend celui qui se présente à l'extrémité de la pousse centrale, sous la forme d'un tout petit organe arrondi, entouré de plusieurs pousses ou bourgeons feuillés. La suppression de ces bourgeons feuillés constitue ce qu'on appelle la réserve du bouton-couronne. Certaines variétés présentent successivement plusieurs boutons-couronnes. Il faut réserver de préférence celui qui se présente vers la mi-août pour avoir une floraison normale du 20 octobre au 15 novembre. Les boutons terminaux se distinguent des boutons-couronnes en ce qu'ils sont entourés d'autres boutons et non pas de bourgeons. Ces boutons terminaux débarrassés de leurs voisins, peuvent donner de belles fleurs comparables chez certaines variétés, comme les incurvées et les duveteuses, à celles des boutons couronnes ; mais dans la plupart des autres, au contraire, elles leur sont très inférieures.

Pour jouir d'une belle floraison, il est utile d'abriter les plantes à l'approche des gelées et des pluies d'automne, au moyen de châssis et de toiles.

Pour combattre les maladies qui s'attaquent aux chrysanthèmes, et en particulier la rouille, on conseille l'emploi préventif d'un mélange de 2 grammes de sulfate de cuivre et de 1 gramme d'ammoniaque par litre d'eau. On peut également obtenir de bons résultats en employant du soufre précipité à la naphtaline ou à la nicotine.

Aux soins généraux énumérés ci-dessus, il convient de fournir aux chrysanthèmes, un engrais spécial préconisé pour la bonne végétation de ces plantes.

Voici quelles sont les formules de ces engrais chimiques :

Phosphate d'ammoniaque..	25
Nitrate de potasse.....	45
Nitrate d'ammoniaque.....	30
	100

On fait dissoudre environ 1 ou 2 grammes par litre d'eau, de cette composition et on arrose tous les 10 ou 20 jours, indépendamment des arrosages journaliers à l'eau naturelle.

Une autre formule due à M. le docteur Wagner, est la suivante :

Phosphate d'ammoniaque..	30
Nitrate de potasse.....	45
Nitrate de soude	15
Sulfate d'ammoniaque.....	10
	100

Il est bon d'ajouter à ces engrais, par litre d'eau employée en arrosage, environ 1 gramme de sulfate de fer ; mais de ne jamais incorporer à l'eau d'arrosage les engrais chimiques, car on risque de brûler les racines et nuire ainsi au développement des plantes. Il vaudra mieux arroser d'abord et fumer ensuite.

Ces quelques conseils ne manqueront pas de donner de merveilleux résultats s'ils sont mis en pratique avec intelligence.

GILBERT Ch.

LA HERNIE GUÉRIE
par le Bandage Electro-Médical

Toutes les Hernies disparaissent sans opérations et sans souffrances grâce à la nouvelle découverte de MM. MARIE Frères les plus grands spécialistes herniaires de Paris. Nous ne comptons plus les merveilleux résultats obtenus par leur Bandage Electro-Médical, si léger et si souple, qui, savamment approprié à chaque cas, apporte avec lui un bien-être considérable et supprime la Hernie sans gêne ni fatigue.

D'innombrables lettres de reconnaissance sont venues récompenser ces inventeurs de leur humanitaire dévouement. Prenons, au hasard quelques-uns de ces résultats si rapidement et si agréablement obtenus :

AUSSENAC, Augustin, à La Servantie, commune des Carbes « Tarn », âgé de 72 ans, guéri en 6 mois d'une Hernie ancienne de 15 ans.

BENAC, Guillaume, à St-Nicolas de la Grave « T. et G. » âgé de 61 ans, guéri en quelques mois d'une volumineuse Hernie à droite.

Jules BARREAU fils, rue Carlipa, Lavaur « Tarn », guéri en quelques mois d'une double Hernie volumineuse.

RESPAUD, Pierre, gendarme en retraite, ancienne porte de Perpignan, à Narbonne « Aude », âgé de 76 ans, guéri en quelques mois d'une hernie vieille de 40 ans.

Ces magnifiques résultats obtenus sans fatigue et sans souffrances n'ont pas besoin de commentaires. Aussi n'achetez plus de Bandages, avant d'être venu constater par vous-même les bienfaits incomparables du Bandage Electro-Médical MARIE Frères, 108, rue de Rivoli, à Paris.

Docteur DESANDRE.

Les personnes atteintes de cette infirmité et qui ne veulent plus souffrir de leur hernie doivent venir se faire faire l'application de ce merveilleux **BANDAGE ELECTRO-MEDICAL :**

A Cahors le lundi 13 mars, hôtel des Ambassadeurs.

Ceintures pour maladies du ventre

Bibliographie

Lectures pour Tous

C'est dans la France tout entière que les *Lectures pour Tous,* publiées par la librairie Hachette et Cie, ont un public enthousiaste et fidèle. Aussi ont-elles imaginé un concours sensationnel, pour l'exécution duquel un de leurs collaborateurs ira rendre visite en automobile à tous leurs lecteurs — ils sont plus de 500 000 ! — en faisant un complet tour de France de 8.500 kilomètres. Ce concours, auquel tout le monde peut participer, offre 50.000 francs de prix et se terminera par l'attribution au gagnant du prix d'honneur d'une superbe automobile Richard Brasier. Telle est la nouvelle attraction qu'offre à son public la merveilleuse revue illustrée qui a réussi à grouper les lecteurs de toutes classes et de tout âge par la variété de ses articles d'actualité ou de vulgarisation, de ses émouvants récits de voyage, de ses romans et nouvelles.

Tout le monde voudra lire le N° de Mars, dont voici le sommaire :

Une Equipée princière : La révolte et l'arrestation de la duchesse de Berry, par G. Lenôtre. — A l'assaut du Pôle Sud. — Modèles de grâce, Chefs-d'œuvre d'art. — L'Empereur du Japon. — Cent manières de se casser le Cou. — Le Mort Vivant, nouvelle. — La Lumière qui jaillit de la Houille : Comment se fabrique le Gaz d'éclairage. — La Course à l'Information. — Dans la Gueule du Loup, roman. — Arbres excentriques.

Abonnements. Un an : Paris, 6 fr. ; Départements, 7 fr. ; Etranger, 9 fr,. Le N° 50 centimes.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 6e. — Sommaire du 9 mars 1905.

Vve Nacla : Chronique. — Auguste Faure : Une fête chez les lapins. — Paul Bourget : Monique (suite). — Paul et Victor Margueritte : L'eau souterraine (suite). — Capitaine Danrit : La guerre fatale (suite). — Paul Bonhomme : Mademoiselle Panache (suite). — François Deschamps : Au plat d'étain (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

Paris, départements, Algérie et Tunisie ; six mois 8 fr., un an 15 fr.

Etranger, union postale : six mois 10 fr., un an 18 fr.

On peut **s'abonner sans frais** dans tous les bureaux de poste.

Le Globe Trotter

Le plus grand et le plus beau journal des voyages, aventures, explorations, etc. — Le n° 15 centimes. Abonnement d'un an, 8 fr. — Rédaction-administration : 4, rue de la Vrillière, Paris. Sommaire du 9 Mars 1905.

Un festin de cannibales. — A travers le Far-West canadien. — Le « Globe Trotter » à travers le Monde : La charrette des Indiens du Mexique ; Monnaie sud-africaine ; La plus grande locomotive du monde, G. T. — Jacques Rodier : Histoire d'un Robinson français. (Illustrations d'Holewinski) (suite), G. de Wailly. — L'Ile de Ké-Bao, Daniel Massé. — La pagode des cinq cent génies. — Descente mouvementée. — Vers l'écueil de Minicoy : Récits d'aventures vécues. (Illustrations de Tofani) (suite). Cie de Festetics de Tolna. — Les races humaines par la plume et par l'objectif : Les Tanala, G. F. — Curiosités naturelles : Un papillon en tenue de deuil ; Un mari modèle.

Nos Concours : Concours N° 165 (Un titre original). **Soixante prix.** — Résultats du Concours N° 160. (Une page d'écolier. Lauréats. M. Sphinx).

LA NATURE. *Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire et illustré,* HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef ; Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1659, du 11 mars 1905.

Les nouvelles locomotives à grande vitesse du P.-L.-M., par M. J. — Le pont en béton armé de Kazarguine (Russie), par Lucien Fournier. — Flore et faune du Japon, par le Dr L. Laloy. — Progrès de l'hygiène en France, par Dr Ouadé. — La montre moderne, par L. Reverchon. — Répartition de l'automobilisme en France, par V. Turquan. — Une exploration de Tristan de Cunha par les Hollandais au XVIIe siècle, par Henri Dehérain. — Les taches solaires, par Lucien Rudaux. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 6 mars 1905, par Ch. de Villedeuil. — Le centenaire de Garcia, par le Dr Adolphe Cartaz.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1684e livraison (11 mars 1905).

Les quatre fils Hémon, par Albert Cim. — Le palais des surprises, par Fr. Ancis. — La fabrication des manchons à incandescence. — Le Tour de la lanterne, par Mme S. vary. — La chasse, par Ch. Diguet.

Abonnements France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes.

Hachette et Cie, boulevard St-Germain, 79, Paris.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions

En Touraine aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1er itinéraire : 1re classe 86 fr. — 2e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2e itinéraire : 1re classe 54 fr. — 2e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz), aux bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1.600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes, des régions desservies par son réseau.

Bulletin Financier

Le marché a repris aujourd'hui toute son animation ; les demandes ont été très suivies et la plupart des cours sont en hausse notable.

Notre 3 0/0 très demandé dès l'ouverture de la Bourse a passé de 100,37 à 100,57.

Très bonne tenue des actions des établissements de Crédit. Le Crédit Foncier à 725 ; le Comptoir National à 647 ; le Crédit Lyonnais à 1161.

La Société Générale est ferme à 640.

Les actionnaires de la Société Générale sont convoqués en assemblée ordinaire pour le 29 mars. Le Conseil d'Administration a décidé qu'il proposerait d'arrêter le solde à répartir pour l'exercice 1904 à 9 fr. 37 par action versée de 250 fr. ; ce qui, avec la somme de 6 f. 25 distribuée le 1er octobre, porterait le dividende total de l'exercice 1904 à 15 fr. 62 dont il faut déduire 0 fr. 62 par action, montant de l'impôt de 4 0/0 sur le revenu.

Nos chemins sont en hausse.

Le Suez reprend à 4535.

Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure cote 92,35, l'Italien 104,65, le Portugais 69,62.

Les fonds Russes ont très sensiblement repris, les Consolidés à 88,60, le 3 0/0 1845 à 74,40.

Le Turc cote 91,12 et la Banque Ottomane, 604.

En Banque, le St-Raphaël-Quinquina s'inscrit à 138,50.

BOURSE DE PARIS

RENTES ET ACTIONS

AU COMPTANT ET A TERME

3 0/0	cpt	100	50
Jouissance 1er jan. 1905	tme	100	57
3 0/0 amor. Der. an. 1953.	cpt	99	80
Jouiss. 16 janv. 1905..	tme	99	87
Banque de France	cpt	3780	.
Action nom. jouis. 28 déc.	tme	....	..
Banque de Paris	cpt	1326	..
500 fr. t. p. jouiss. jan...	tme	1324	..
Crédit Foncier	cpt	722	..
500 fr. t. p. jouiss. jan....	tme	726	..
Crédit Lyonnais	cpt	1162	..
500 fr. t. p. jouiss. 25 sept.	tme	1162	..
Société générale. jouis. oct.	cpt	639	..
Est	cpt	979	..
500 fr. t. p. jouiss. nov...	tme	...	..
Paris-Lyon-Méditerranée.	cpt	1438	..
500 fr. t. p. jouiss. nov...	ter	1439	..
Midi	cpt	1231	..
500 fr. t. p. jouiss. jan...	tme	....	..
Nord	cpt	1861	..
400 fr. t. p. jouiss. jan...	tme	1860	..
Orléans	cpt	1570	..
500 fr. t. p. jouiss. oct..	tme	1569	..
Ouest	cpt	959	..
500 fr. t. p. jouiss. oct..	tme	958	..
Métropolit. 250 f. t. p. juill.	tme	613	..
Suez act. 500 f. t. p. j. jan..	tme	4549	..
— ste civile..... jan..	cpt	3325	..
Proc. Thomson-Houston. j.	tme	969	..
Espagne extér. 4 0/0 jan..	tme	92	35
Russe 4 0/0 1901..... déc.	cpt	89	10
— 3 0/0 1896.... fév.	cpt	72	50
Rio-Tinto.... jouiss. nov.	tme	1662	..

MINES D'OR

Rand Mines	278	..
Chartered	48	..
East Rand	213	50

Cours de Paris

Blés (77/75 à l'hectolitre) les 100 kil. net comptant. — Cour. 23 » à 23 25 ; avril 23 25 à 23 50 ; mai-juin 23 75 à 24 » ; 4 de mai 23 75 à 24 » ; juil.-août 23 50 à 23 75. Cir. : 20,750. Liq. : »,»».

Farines (*Fleur de Paris,* les 100 k. net sans esc.). — Cour. 29 » à » » ; avril 29 25 à 29 50 ; mai-juin 30 » à 29 75 ; 4 de mai 30 » à 30 25 ; juil.-août 30 25 à 30 50. Circ. : 12,600 Liq. : »,»».

UNE

Découverte Sensationnelle

Certains grands journaux de Paris se font l'écho d'une découverte vraiment sensationnelle qui fera la joie des pauvres malheureux poitrinaires. Un jeune médecin de la Faculté de Paris, atteint lui-même par le terrible fléau, vient d'expérimenter avec un succès sans précédent sur plus de 500 tuberculeux à tous les degrés le traitement souverain qui lui a rendu la santé. Les *Toux* les plus opiniâtres, les *Laryngites,* les *Bronchites chroniques* ainsi que la *Neurasthénie* sous toutes ses formes, avant-coureurs de l'*envahissant Microbe* disparaissent en quelques jours.

Pour plus amples renseignements, demander la *Notice explicative* au Directeur du Progrès Hygiénique de France, 4, rue de Rivoli, à Paris, qui l'envoie gratuitement.

Demandez partout les **Lectures de la Semaine, 15 c.** le numéro.

PHARMACIE de la CROIX-ROUGE

BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE THÉATRE

CAHORS

Directeur : **P. GARNAL**

Pharmacien de 1re Classe

Diplômé de l'Ecole supérieure de Pharmacie de Paris, Ancien Pharmacien-adjoint de l'Assistance publique de Paris

PHARMACIE SPÉCIALE

pour la préparation des ordonnances

Médicaments de premier choix

La meilleure de toutes les Huiles de Foie de Morue

Huile de Foie de Morue blonde ambrée

de JOHN STHEVENS, de Bergen (Norwège)

Vendue pure ou Emultionnée aux hypophosphites de chaux et de soude

Dépôt : à la CROIX-ROUGE

Pour les personnes qui ne peuvent pas tolérer l'Huile de Foie de Morue demander

LA PHOSPHIODE

remplace avantageusement l'Huile de Foie de Morue et constitue le reconstituant et le dépuratif le plus efficace et le plus agréable à prendre.

Prix : Demi-litre **2 fr.** — Litre **3 fr. 50**

Prix les plus réduits

MAISON DE CONFIANCE

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

Successeur de BAKER

75, Boulevard Gambetta

Maison Bouyssou, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

FARINE LACTÉE **NESTLÉ**

Aliment préféré des enfants.

Un jeune homme qui DOIT réussir !

UN jeune homme entreprenant, infatigable, prompt à profiter de toutes circonstances est certain de réussir là où tous ses faibles rivaux ont échoué. Mais pour faire son chemin, il faut tout d'abord être robuste, ce qui, pour beaucoup, malheureusement, n'est pas le cas ; rhumes, toux, affections de la gorge, des poumons, du sang, de la peau ont altéré leur santé et les ont rendus incapables du moindre effort. Pourquoi, cependant, ne pas réagir, se guérir, puisqu'ils ont à leur portée l'Emulsion Scott, cet admirable remède dont l'usage est, pour eux, tout indiqué ! L'EMULSION SCOTT est composée d'huile de foie de morue ; mais, après de patientes recherches, les préparateurs de l'EMULSION SCOTT sont arrivés à doter cette huile de propriétés plus actives en y ajoutant les revivifiants hypophosphites de chaux et de soude ; de plus, par la perfection de leur procédé, ils ont, de façon complète, enlevé à l'huile son abominable odeur de poisson.

Il s'ensuit que (et notez bien ceci !) une seule cuillerée d'Emulsion Scott vaut mieux, bien des fois mieux, qu'un baril entier des nombreuses mais grossières imitations improprement dites "bon marché" ; ne croyez pas non plus que, parce que l'EMULSION SCOTT renferme une très forte proportion d'huile de foie de morue, vous pourriez de l'huile ordinaire, obtenir les mêmes résultats, c'est impossible ! D'ailleurs, il a été prouvé par des expériences cliniques faites dans les hôpitaux que l'Emulsion Scott est trois fois plus active que l'huile simple ; l'Emulsion Scott, remède idéal, guérit donc trois fois plus vite! Prenez-en, vous vous fortifierez et pourrez ainsi prendre place parmi les fortunés vainqueurs de la lutte pour la vie !

MM. Delouche & Cie se feront un plaisir d'envoyer, franco, un échantillon à toute personne qui, mentionnant ce journal, leur fera parvenir 0 fr. 50 de timbres-poste à l'adresse suivante : EMULSION SCOTT, 356, rue St-Honoré, Paris.

Étude de Me C. AUTEFAGE

LICENCIÉ EN DROIT,
AVOUÉ A CAHORS
10, COURS DE LA CHARTREUSE

EXTRAIT

D'UNE DEMANDE

en séparation de biens

Par exploit du ministère de Me OLIÉ, huissier à Limogne, en date du quatre mars mil neuf cent cinq, enregistré,

La dame ROQUES Marie, dite Virginie, épouse du sieur RICARD Jean, ménagère, domiciliée à Montigues, commune de Laramière,

Ayant Me C. AUTEFAGE pour avoué constitué avec élection de domicile en son étude sise à Cahors, Cours de la Chartreuse ne 10,

A formé contre son dit mari RICARD Jean, propriétaire domicilié à Montigues, commune de Laramière, sa demande en séparation de biens.

Pour extrait conforme :

Cahors, le 7 mars 1905.

C. AUTEFAGE.

A LOUER

Grande maison ayant quinze pièces, pouvant être disposée pour un ou deux locataires avec chais, remise, écurie, jardin anglais, ombragé, jardin potager entouré de vigne.

Cette maison nouvellement restaurée, est très confortable.

S'adresser à M. MIGNOT, propriétaire avenue du Périer à Cahors.

ASSISTANCE JUDICIAIRE

Décision du bureau de Cahors du 11 juin 1903

Étude de Me C. AUTEFAGE

LICENCIÉ EN DROIT,
AVOUÉ A CAHORS
10, COURS DE LA CHARTREUSE

EXTRAIT

D'UN JUGEMENT

de séparation de biens

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal de première instance de Cahors, le vingt-huit février mil neuf cent cinq, enregistré,

Il appert que la dame Marie TEYSSÈDE, épouse du sieur Cyprien BABOULÈNE, ménagère domiciliée avec son dit mari à Timbaud, section de Lolmie, commune de St-Laurent,

A été déclarée séparée de biens d'avec son dit mari.

Pour extrait certifié conforme par moi avoué soussigné.

Cahors le 7 mars 1905.

C. AUTEFAGE.

BOURGET DENTISTE

9 — RUE DU LYCÉE — 9

SEULE MAISON A CAHORS POUVANT livrer un Dentier dans la même journée

Tous les travaux sont garantis sur facture

Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs

GRANDE BAISSE DE PRIX

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE

L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

MANDELLI, CAHORS

En face la Mairie

HORLOGER, BIJOUTIER
JOAILLER

CORBEILLES DE MARIAGE

Fantaisie. — Articles de Religion

ACHAT ET ÉCHANGE DE DIAMANTS ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT

Réparation et gravure

Seul représentant de l'**OMÉGA**

Seul représentant de

l'**ORFÈVRERIE CHRISTOFLE**

RÈGLES Méthode infaillible pour tous retards. 10 fr. Pcie de la Loire, Chantenay (Loire-Inf.

Le propriétaire gérant : A. COURSLANT.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 109

LES DRAMES DU CŒUR

PAR A. VILLIERS

TOISIÈME EPISODE

LA DAME AU MASQUE DE VELOURS

I

La Franchise de Loyola

La conversation reprit tout naturellement où elle avait été interrompue la veille, c'est-à-dire à l'enlèvement de Mimi par un homme qui l'appelait la fille du marquis de Champcueil.

— Quoi ! fit sœur Brigitte, vous seriez la fille du marquis de Champcueil !

— Il paraît, ma sœur.

— Et le marquis serait aveugle ?

— Assurément.

— Un marquis qui fait chanter sa fille dans les rues, c'est assez singulier.

— C'est incompréhensible.

— Je ne puis vous dire que ce que je sais, mes sœurs.

— Certainement, chère petite, fit sœur Brigitte, mais il faut un motif bien impérieux et bien mystérieux pour expliquer le fait de votre entrée ici.

— Tout ce que je sais, c'est que j'espère sortir bientôt.

— Comment cela ?

— Vous ne vous plaisez donc pas ici ? demanda sœur Thérèse.

— Ma sœur, je ne suis pas habituée à cette existence, et j'aime l'air libre.

— Sans doute, mais le service de Dieu est au-dessus de toute chose.

Mimi ne voulut pas répondre et poussa un soupir.

Sœur Brigitte, plus politique, reprit :

— Donc, vous croyez ne pas rester longtemps avec nous ?

— Nom, ma sœur.

— Pourtant, dans un an, vous devrez prononcer vos vœux.

— Mon père et M. de Chavenay doivent me sortir d'ici avant cela.

— Et s'ils ne vous trouvent pas ?

— Ce n'est pas possible.

— Hélas ! si... fit sœur Thérèse. Dans ce couvent, ma sœur, personne ne pénètre, à part les ministres de la religion. Il y a en France des centaines de couvents, et vos amis auront bien du mal à vous découvrir, s'ils y parviennent jamais.

— Vous m'effrayez...

— Ce n'est pas mon intention.

— Mais je ne veux pas vivre toujours ici, sans revoir mon père ; je n'ai rien fait à personne et je veux ma liberté.

— Parlez moins fort, ma sœur, on pourrait nous entendre.

— Vous avez raison.

— Il est d'ailleurs impossible de sortir d'ici.

— Peut-être.

— Auriez-vous un moyen ?

— Non, pas encore, mais je chercherai et je trouverai.

— Ce sont des paroles d'enfant.

— Oh ! je veux bien ce que je veux.

— Alors vous avez un projet ?

Mimi regarda autour d'elle.

— Puis-je parler ? dit-elle.

— Si vous le voulez, ma sœur, fit sœur Thérèse dévotement ; nous vous écoutons pour vous être agréable, mais nous ne demandons pas vos confidences.

— Je ne vous demande que le secret.

— Je vous le promets ! s'écria sœur Brigitte.

Sœur Thérèse ne répondit pas, mais Mimi n'y prit point garde.

— J'ai vu, dit-elle, l'autre jour, par une lucarne, celui qui m'a enlevée de chez mon père.

— En vérité !

— Oui, dans la propriété en face.

— Lorsque je vous ai vue montée sur la table ?

— Précisément.

Les deux sœurs échangèrent un regard d'intelligence.

— Continuez, ma sœur.

— Cet homme que je reconnaîtrais entre mille, causait avec une dame chez laquelle j'ai chanté le soir de son mariage.

— Quelle coïncidence !

— C'est surprenant.

— Et quelle est cette dame ?

— La femme d'un banquier très riche, M. Thomas Rupert.

— Je ne connais pas, fit sœur Thérèse.

— Je ne vois pas en quoi cette rencontre peut faciliter votre départ de notre maison, ajouta sœur Brigitte.

— Attendez. Je puis écrire un petit mot à cette dame, lui dire que je suis ici, et qu'elle prévienne mon père.

— Très simple, en effet, fit sœur Thérèse.

— Oui, mais qui remettra ce petit billet à la dame ? demanda sœur Brigitte, qui décidément était fort curieuse.

— Oh ! pour cela, dit Mimi triomphante, j'ai plusieurs moyens.

— Vous me surprenez.

— Le besoin rend inventif.

— On le dit.

— Et c'est bien vrai. J'ai d'abord celui-ci : Je roule mon billet dans un morceau de pain. Or, on en donne chaque jours aux pauvres qui viennent sonner à la porte du couvent.

— C'est vrai.

— Le pauvre qui coupe le pain trouve le papier, et, voyant une adresse, le porte à cette adresse.

— Il peut ne pas le faire.

— Sans doute. Aussi je renouvelle chaque jour le moyen, jusqu'à ce qu'il réussisse.

Mais ce n'est pas tout.

— Ah ! vous avez bien de l'imagination, ma sœur.

— Mais non, c'est tout simple.

— Nous vous écoutons avec plaisir.

— Voici mon second moyen : Je fais un petit billet, toujours ; je l'attache avec un caillou, ce qui ne manque pas ici, et je lance, le soir, en me promenant dans le jardin, par-dessus le mur.

— Un passant le trouve, n'est-ce pas ?

— Oui. Il lit la suscription et il la porte à son adresse.

— Je crains, ma sœur, que Dieu ne vous exauce pas dans vos calculs ingénieux.

— Pourquoi cela ? demanda Mimi.

— Parce que, ma sœur, vous agissez contre les ordres de notre supérieure.

— Elle ne le saura pas.

— Dieu sait tout, lui.

Ici, Mimi fit une petite moue significative qui fit rire sœur Brigitte, mais qui rembrunit le visage sévère de sœur Thérèse.

— Je ne dois pas en entendre davantage, dit-elle, bonsoir, mes sœurs.

— Bonsoir, dit sœur Brigitte.

— Elle est fâchée, dit Mimi.

— Non, ma sœur, mais cette bonne Thérèse est la vertu même, et elle est stricte sur les règlements. Ne voulant pas mentir et surtout participer à vos idées, elle se retire de notre société. Mais continuez, ma sœur, vous devez avoir quelque autre projet plus sérieux que tout cela.

— Certainement.

— Je serais curieuse de le connaître.

— J'ai peut-être déjà trop parlé, fit la jeune fille, ressentant un peu d'inquiétude.

Elle regarda sœur Thérèse qui s'en allait lentement, puis sœur Brigitte qui lui souriait naïvement ; alors elle reprit :

— Si tout cela ne réussit pas, je songerai à me sauver moi-même.

— Quelle folie !

— Les murs sont hauts, mais ils ne sont pas infranchissables.

— Il faudrait une échelle.

— Ce n'est pas impossible à trouver.

— Mais une fois sur le mur, il faut sauter de l'autre côté.

— On sautera.

Sœur Brigitte regarda à son tour Noémie. Elle ne riait plus.

— Ma sœur, bien sûr le démon vous possède.

— Le démon de la liberté, je ne dis pas non.

En ce moment, deux autres sœurs passèrent près d'elles.

(A suivre).

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'*Agence Havas*.

ÉTUDE de Me A. TASSART

AVOUÉ A CAHORS
10, rue du Portail Alban, 10
(Successeur de Me MAZIÈRES)

VENTE

DE BIENS

DÉPENDANT DE SUCCESSION BÉNÉFICIAIRE

LES ÉTRANGERS ADMIS

De divers immeubles situés dans la commune de CALVIGNAC, canton de Limogne (Lot), dépendant de la succession bénéficiaire de Baptiste BRU, en son vivant, propriétaire à Calvignac.

L'adjudication aura lieu le dimanche deux avril *mil neuf cent cinq, à trois heures de l'après-midi, à la mairie de Calvignac, par devant Me COUDERC, notaire à Cénevières.*

On fait savoir à qui il appartiendra qu'en vertu et en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Cahors le huit février mil neuf cent cinq, enregistré,

Et à la requête de 1° Dame Maria BRU, sans profession, épouse de M. Jules THEIL, propriétaire et Maire de Calvignac, y domiciliés et le dit M. THEIL agissant pour assister et autoriser son épouse et en tant que de besoin en son nom personnel ; 2° Dame Marceline BRU, sans profession, épouse de M. Isodore REY, propriétaires à Calvignac, y domiciliés et le dit M. REY agissant pour assister et autoriser son épouse et en tant que de besoin en son nom personnel. Les dames BRU agissant comme héritières bénéficiaires de leur père Baptiste BRU décédé, ayant Me A. TASSART pour avoué, constitué près le Tribunal civil de Cahors avec élection de domicile en son étude, 10 rue du Portail-Alban.

Il sera procédé le dimanche deux avril mil neuf cent cinq à trois heures de l'après-midi, à la mairie de Calvignac, par devant le dit Me COUDERC notaire, à la vente des immeubles ci-après désignés.

Le Cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par Me COUDERC notaire à Cénevières et déposé en son étude pour y être tenu à la disposition du public qui peut en prendre communication sans frais et y servir de minute d'enchère.

DÉSIGNATION des immeubles A VENDRE

Article 1er. — Un article sis à Calvignac, en nature de pâture, sol de grange, aire, patus, jardin, sol de maison, comprenant les numéros 27, 25 P, 24, 23, 22 et 17 P, section C, de la matrice cadastrale de la commune de Calvignac, le tout d'un seul tenant, d'une contenance de quatre-vingt-neuf ares seize centiares environ, d'un revenu de vingt-trois francs cinquante-deux centimes et confrontant avec chemin public, Bru Jean-Louis, Vinel et chemin de service.

Article 2. — Une maison sur le numéro 23, ci-dessus portée à la matrice cadastrale pour un revenu de soixante-quinze francs, construite en pierres, couverte en tuiles. Elle comprend un rez de chaussée avec cave au-dessous et grenier au-dessus. Le rez-de-chaussée comprend une cuisine et trois chambres. L'entrée de la maison est à l'aspect du midi. Elle a cinq ouvertures. La porte et deux fenêtres sur la façade ; une fenêtre au couchant et une au nord. Attenant à la maison, au levant se trouve un hangar avec four et fournil, le tout couvert en tuiles.

Article 3. — Une grange sur le numéro 24, ci-dessus, construite en pierres, couverte en tuiles et pierres plates. Elle est divisée en deux étables avec grenier à fourrages au-dessus. A la grange est accolé un petit charretier.

Article 4. — Un article en nature de terre et pâture, sis au lieu dit Moulinel et Costes, comprenant les numéros 39 P, 40 P et 87, section C de la matrice cadastrale de la commune de Calvignac, le tout d'un seul tenant, d'une contenance de quatre-vingt-quatorze ares quatre-vingt-onze centiares environ, d'un revenu de huit francs quarante-sept centimes et confrontant avec chemin public, chemin de service, Bru Jean-Louis et Bosc Louis.

Article 5. — Un article en nature de pâture et bois, sis au lieu dit Galinié, comprenant les numéros 287, 288 et 292, section C de la matrice cadastrale de la même commune, le tout d'un seul tenant, d'une contenance de trente-six ares seize centiares environ, d'un revenu de deux francs huit centimes et confrontant avec chemin public, Pégourié et Lonjou.

Article 6. — Un article en nature de bois sis au lieu dit Borderie, porté sur la matrice cadastrale de la même commune sous le numéro 203 P. section C, d'une contenance de sept ares cinquante-huit centiares environ, d'un revenu de trente centimes, confrontant avec chemin public, Mercadier et Vinel.

Article 7. — Un article en nature de bois sis au même lieu, porté à la matrice cadastrale de la même commune sous le numéro 227 section C, pour une contenance de neuf ares soixante-dix-huit centiares environ et un revenu de treute-neuf centimes confrontant à Bessac Jean, Malgoire et chemin public.

Article 8. — Un article en nature de bois sis au même lieu comprenant les numéros 238 et 239 section C, à la matrice cadastrale de la même commune d'un contenance de 20 ares quatre-vingt-dix-huit centiares environ, d'un revenu de quarante centimes, confrontant avec Cabrié, Liauzu et chemin public.

Article 9. — Un article en nature de terre sis au lieu dit Champ du Treil comprenant les numéros 775, 776, 790, 797 et 798 de la section E de la matrice cadastrale de la même commune d'une contenance de trente ares cinquante-huit-centiares environ, d'un revenude soixante-un francs seize centimes, confrontant à chemin public, Couderc Gabriel, Saint Martin Adolphe, Lagarde Edmond et Bosc Louis.

Article 10. — Un article en nature de terre sis au lieu dit Prat Barrat, comprenant les numéros 810 P. et 813 de la section E de la matrice cadastrale de la même commune, d'une contenance de vingt-cinq ares environ et d'un revenu de cinquante francs, confrontant avec chemin public de deux côtés, Couderc Gabriel, la Vve Largentie, Largarde Edmond, Bru Séraphin, Cancé et Cabrié.

Article 11. — Un article en nature de terre sis au même lieu comprenant les numéros 562, 564, 565, 566 section E de la matrice cadastrale de la même commune d'une contenance de 7 ares quarante deux-centiares, d'un revenu de quatorze francs quatre-vingt-six centimes, confrontant avec chemin public, de Ricard et Marios.

Article. 12. — Un article en nature de terre sis au lieu dit Granges, porté à la matrice cadastrale de la même commune sous le numéros 449 section E pour une contenance de douze ares soixante centiares environ et un revenu de dix-huit francs vingt-sept centimes confrontant à chemin public Lattes et Marios

Article 13. — Un article en nature de terre sis au lieu dit Granges Rivages porté à la matrice cadastrale de la même commune sous le ne 244 section E pour une contenance de quatre ares douze centiares environ et un revenu de quatre-vingt-trois centimes confrontant avec chemin de hallage, rivière du Lot, Barthes et de Ricard :

Article 14. — Un article en nature de terre sis au lieu dit Las Fonds porté à la matrice cadastrale de la même commune sous le n° 636, section E pour une contenance de trente ares vingt-quatre centiares et d'un revenu de dix francs cinq centimes confrontant avec chemin public, voie ferrée, Bru Jean Louis et Lattes.

Article 15. — Un article en nature de bois sis au mêmes lieu comprenant les numéros 638 et 637 section E des mêmes section et plan d'une contenance de deux hectares huit ares cinquante centiares environ et d'un revenu de dix francs cinquante-six centimes confrontant avec chemin de deux côtés, voie ferrée, Bru Jean Louis et Lattes.

Article 16. — Un article en nature de pâture sis au lieu dit Cloup ou Redonnal porté à la matrice cadastrale de la même commune sous le numéro 845 section E pour une contenance de dix-sept ares vingt-neuf centiares environ et un revenu de quatre-vingt-six centimes confrontant avec de Ricard de deux côtés et Liauzu.

Lotissement ET Mise à prix

Tous les immeubles ci-dessus désignés seront vendus en un seul lot et sur la mise à prix de sept mille francs, ci **7000** fr.

PAIEMENT DES FRAIS

Tous les frais de poursuites exposés au jour de la vente seront payés par les adjudicataires en diminution de leur prix entre les mains de Me COUDERC, notaire, dans les dix jours, de la vente. Le montant de ces frais sera annoncé avant l'ouverture des enchères.

Pour extrait certifié sincère par moi avoué soussigné.

Cahors le huit mars mil neuf cent cinq.

L'avoué poursuivant,

Signé : A. TASSART.

Enregistré à Cahors le mars mil neuf cent cinq, fol. Ce reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Le Receveur.
Signé : LACHAISE.

Pour tous renseignements, s'adresser à Me COUDERC, notaire à Cénevières, rédacteur du cahier des charges et à Me TASSART, avoué poursuivant.

nnnnnnnnnnnnnnnnnnnnnnnnnnnnnn

MALADIES D'ESTOMAC

Les conquêtes de la science. — Découverte du vrai remède de toutes les maladies d'estomac. — Les guérisons succèdent aux guérisons, les attestations aux attestations. — Chaque maladie soignée est une maladie guérie.

L'HOMME RÉNOVÉ

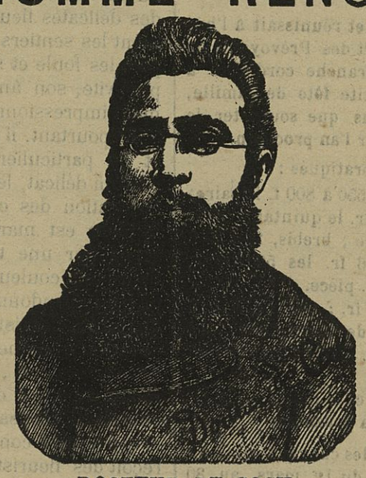

DOCTEUR DE COCK

Les maladies d'estomac n'existent plus ! Voilà ce que l'on est en droit de dire et de répéter. Depuis quelque temps, en effet, le célèbre docteur De Cock a découvert un remède qui guérit, non seulement certaines maladies d'estomac, mais bien un remède qui les guérit absolument toutes indistinctement. La **gastrite**, la **gastralgie**, la **dyspepsie**, la **dilatation**, l'**indigestion**, les **maladies du foie, même les plus rebelles, les plus graves**, les **plus invétérées**, sont toujours guéries en fort peu de temps. **Aussi faisons-nous appel aux plus incrédules, aux plus découragés, aux plus malades, à ceux-là mêmes que les médecins ont déclarés incurables, et leur disons-nous avec la plus grande confiance : « Voulez-vous guérir tout de suite et de façon certaine ? Prenez les POUDRES DE COCK. »** Et notez bien ceci, ce n'est pas une fois sur cent, ni une fois sur dix, ni une fois sur deux que les **POUDRES DE COCK** guérissent ; c'est chaque fois, c'est toujours et c'est tout le monde.

Les **POUDRES DE COCK** rendent immédiatement l'appétit, font digérer, suppriment les maux de tête, les renvois, les lourdeurs, les aigreurs, les vertiges, les gonflements, les suffocations, les palpitations, les éblouissements, les nausées, les vomissements, l'abattement et la somnolence après les repas. Elles dissipent rapidement les douleurs de l'estomac, des reins, de la poitrine, du ventre et des intestins, les insomnies, la mélancolie et les cauchemars. Bref, dès les premiers jours, les **POUDRES DE COCK** rétablissent et restaurent si complètement l'estomac que bientôt l'organisme entier retrouve la force et la santé : l'homme redevient bientôt ce qu'il était ; il reprend sa vigueur, son énergie, sa bonne humeur, le bien-être et toute sa vitalité.

Aucune personne qui souffre de l'estomac n'a donc plus le droit d'hésiter ni de souffrir plus longtemps encore : elle doit recourir aussitôt aux **POUDRES DE COCK**, et elle se guérira tout comme ces milliers de personnes qui nous envoient chaque jour les plus élogieuses attestations de guérison, en même temps que les lettres les plus touchantes de reconnaissance. C'est que les **POUDRES DE COCK** ne sont pas un remède banal et vulgaire, ni un guérit-tout, mais c'est le tonique, c'est le désinfectant, c'est le reconstituant par excellence de l'estomac et de ses annexes, c'est-à-dire du foie et des intestins.

Dr GEORGES DE HAUTMONT.

Les **POUDRES DE COCK** se vendent 2 fr. 50 la boîte dans toutes les pharmacies, ou 2 fr. 60 en mandat-poste adressés à De Cock et Cie, à Jeumont (Nord).

Remarque très importante. — Toute boîte qui n'est pas vendue en cachets, imprimés en rouge : **POUDRES DE SANTÉ DE COCK** doit être refusée comme imitation sans valeur.

Certifié véritable par le gérant soussigné,

Cahors, le 1904.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre,

Le Maire,